Mon choix c'est l'Unsa !

Flash Personnels d'Education

n °111

Vos élus Académiques CPE du SE-UNSA :
José Fontana : 06.15.34.93.91 cpe-se-unsa@orange.fr
Marilyne Even : 06.72.33.29.70 **marilyne.even@wanadoo.fr**
Hélène Devilleger : helene.devilleger@gmail.com
Hélène Schwalm : lnvalette@yahoo.fr

Aed : 106 postes de moins à la rentrée.

Après la création de 2000 AED au niveau national à la rentrée 2012, le ministère nous annonce 3000 suppressions pour la prochaine rentrée dont 106 rien que pour notre académie. Lors de la CAPA du 15 mai nous avons interpellé la DRH et M Lazzerini chef de la DIPE à la fois pour dénoncer ces suppressions et avoir des informations plus précises (critères retenus, les établissements concernés…). A nos questions nous n'avons eu aucune réponse. Eux même étant pris de court par ces nouvelles. Ces suppressions sont un non sens en termes d'encadrement des élèves au vue des difficultés rencontrées par les Vies Scolaires. Au-delà des problèmes d'organisation à venir se pose la gestion humaine de nos AED. Certains d'entre eux risquent de se retrouver au chômage à la rentrée. Bien évidemment, nous ferons pressions au niveau académique et ministériel pour éviter ou au moins pour limiter les dégâts. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Bilan de la CAPA Hors Classe du 15 mai 2013

Nous avons rappelé notre demande d'augmenter le ratio d'accès à la Hors-Classe des CPE à la hauteur de celui des certifiés (7%). Ce serait une juste reconnaissance et une mesure d'égalité et de justice absolument indispensable. Certains propos du ministre nous laissaient penser qu'il entendrait cette revendication. Malheureusement, nous constatons que le ratio n'a toujours pas évolué. Au contraire, notre académie est en baisse avec 4,32 % au lieu des 5% de l'an dernier. Cela prive 2 collègues dans leur promotion. Pourquoi cette différence inacceptable de traitement ? On ne peut pas se contenter d'entendre que les CPE sont des personnels importants dans les établissements et ne jamais avoir de signe de reconnaissance.

Le passage à la Hors Classe doit valoriser un parcours de carrière et malheureusement cela n'est pas le cas. Au Se-Unsa, nous revendiquons que les collègues qui ont exercé 5 ans d'affilés dans un établissement difficile (RRS,APV…) puissent bénéficier des points liés à ce type d'exercice même s'ils ne sont plus en poste. L'administration elle valide uniquement la situation au 1er septembre de l'année en cours.

Nous soulignons un autre point de crispation au sujet des avis des inspecteurs. Le manque de clarté sur les avis interpelle surtout quand ils ne s'alignent pas sur celui du chef d'établissement. Sur de nombreux cas les IPR ont été incapables de justifier leur avis et encore moins leur critère. S'investir au quotidien dans son établissement n'est pas porteur. Ëtre référent, tuteur, coordinateur est bien plus valorisant aux yeux de nos IPR. Cela n'est absolument pas une critique envers les collègues qui exercent ces missions mais bien une critique sur l'objectivité de nos IPR.

Enfin, nous rappelons que le SE-Unsa revendique la suppression de la hors classe. Nous voulons une seule et unique grille d'avancement dans laquelle sont intégrés les indices de la hors classe. Nous revendiquons dans le même temps un passage plus rapide dans les échelons supérieurs basé sur le rythme du grand choix. L'accès à la hors-classe est pourtant un levier essentiel, et même

unique, dans l'amélioration du salaire (pas d'heures supplémentaires pour les CPE, une indemnité spécifique peau de chagrin toujours inférieure à l'Isoe).

Résultats de la CAPA : 16 promus sur 370 dont 12 au 11ème échelon et 4 au 10ème échelon

Référentiel de compétences : pourquoi il faut revoir la copie

Une pierre angulaire de la refondation

Le référentiel de compétences professionnelles des professeurs et conseillers d'éducation a été soumis à l'avis du Conseil Supérieur de l'Education du 16 mai. Ce référentiel doit servir de cadre aux maquettes de masters des métiers de l'éducation qui seront mis en place dans les futurs ESPE à la rentrée.

En fait, les universités se sont appuyées sur une première version finalisée dans l'urgence début février après plusieurs séances de travail avec les représentants des organisations syndicales. Cette première version, encore très imparfaite, marquait des améliorations importantes par rapport au projet initial que le ministère avait élaboré en décembre. L'argument de l'urgence ne tenant plus, le SE-Unsa, appuyé par le Sgen-CFDT, a exprimé son souhait en CSE d'améliorer le projet et a obtenu le retrait du projet de texte qui sera présenté à nouveau en juin, car des garanties pour les personnels sont nécessaires.

Un syndicalisme exigeant, responsable, qui agit

En syndicalistes exigeants et responsables, nous nous sommes battus pour que ce référentiel soit d'abord lisible et utilisable, en obtenant notamment l'explicitation de la notion de compétence et la réduction significative des compétences, qui sont passées de plus de cent à une vingtaine actuellement. Avant que ce référentiel ne soit présenté de nouveau pour vote au CSE, nous proposons deux modifications que nous jugeons fondamentales, et qui placées dans la partie introductive, éclaircissent l'usage et la portée du texte :

- la première indique clairement que l'ensemble de ces compétences ne sauraient être exigibles des jeunes enseignants et que l'institution porte une responsabilité importante dans leur acquisition et leur approfondissement par la formation continue.
- la seconde indique que les items ne sont pas des prescriptions qui s'ajoutent les unes aux autres mais de simples exemples de mise en œuvre possible des compétences.

Pour le SE-Unsa, ces modifications sont des garanties pour qu'au final ce référentiel serve bien à construire positivement et progressivement les compétences professionnelles de nos futurs collègues, qui ne peuvent acquérir toutes ces compétences en formation initiale.

Une cohérence indispensable

Nous soutenons l'idée d'un référentiel de compétences professionnelles qui guide la formation initiale en établissant l'assiette la plus large possible de compétences communes à tous les métiers du professorat et de l'éducation. Mais nous aurions souhaité une approche plus didactisée et plus qualitative des compétences, qui énoncent, plutôt que des items déclinables à souhait, des niveaux d'exigence en fin de formation initiale et les situations professionnelles dans lesquelles elles s'exercent. Nous regrettons par ailleurs que les compétences professionnelles nouvellement évaluées aux concours de recrutement soient déconnectées de ce référentiel. Ce travail important réalisé autour du référentiel de compétences professionnelles doit être une base pour repenser de manière plus globale la formation initiale et continue des personnels, ainsi que leur évaluation. Mais nous n'accepterons pas que ce référentiel « ambitieux » et trop exhaustif dans la déclinaison des items puisse être utilisé en l'état pour l'évaluation des enseignants et CPE en exercice. Le SE-Unsa sera vigilant sur l'usage qui sera fait de ce référentiel et sur la mise en cohérence qu'il implique pour tous les volets de la professionnalisation nécessaire de nos métiers.

Loin du syndicalisme de posture, le SE-Unsa pratique le syndicalisme utile, exigeant à la fois pour la réussite des élèves et pour la défense des personnels.

Inscriptions PAF : c'est parti

Le plan académique de formation 2013/2014 est accessible à la consultation sur le site internet académique. Il regroupe l'ensemble des formations proposées notamment aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, titulaires ou non.

Dans l'objectif de faciliter l'intégration des personnels précaires au sein de la Fonction publique, des préparations aux concours internes y sont proposées. Attention ! Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions pour ces préparations sont différentes de celles retenues pour les autres formations.

Une carte du plan académique de formation est accessible **ICI**

D'autres formations éligibles aux DIF ou pas sont également accessibles pour la rentrée prochaine 2013/14.

Négociations sur la revalorisation des carrières.

Le ministère de l'Éducation nationale vient de présenter à l'UNSA-Éducation un projet de protocole fixant le cadre des négociations qui s'ouvrent sur les mesures catégorielles, et notamment celles qui vont concerner les enseignants et les CPE dès 2013. **Lire la suite**

Pour le SE-Unsa, il met enfin en perspective les éléments d'une revalorisation attendue par tous les personnels.

Ce document fixe trois grands axes :

- Rapprochement des niveaux de rémunération et des perspectives de carrière des différents corps d'enseignants et d'éducation. Cela passe par la création d'une indemnité de suivi des élèves dans les écoles et la convergence du **ratio d'accès à la hors-classe des PE et CPE** avec celui des corps enseignants du second degré. Ces dispositions prendront effet dès cette année.
- Mise à plat de la situation des enseignants contractuels avec, notamment, la nécessaire harmonisation de pratiques académiques bien trop diverses.
- Valorisation des parcours professionnels de tous les enseignants et CPE qui s'inscrira dans une négociation plus longue et devra tracer les fondements d'une revalorisation pour tous.

Pour le SE-Unsa, ces mesures catégorielles sont le pendant indispensable à la loi sur la refondation de l'École. Ce protocole constitue un signal politique fort de prise en considération de l'incontournable revalorisation du métier d'enseignant, et cela malgré un contexte économique difficile. Il ouvre des négociations sur les demandes portées par le SE-Unsa depuis de nombreuses années comme l'ISOE pour les PE, l'égal accès à la hors-classe de tous les enseignants et CPE, ainsi que de nouvelles perspectives pour tous.

Le SE-Unsa s'engagera pleinement dans ces discussions pour y conquérir des avancées légitimes pour les personnels, à la fois sur des mesures immédiates et d'autres qui s'inscriront dans une programmation pluriannuelle.

Rénovation de l'éducation prioritaire : point d'étape.

Les Assises de l'éducation prioritaire sont annoncées pour l'automne 2013. Le Ministère de l'Education nationale a ouvert le chantier depuis plusieurs mois. Le SE-Unsa y participe activement. **Lire la suite**

Un chantier en cours

Après en avoir fait un thème important de la concertation pour la refondation de l'école à l'été 2012, le Ministère de l'éducation nationale a ouvert le chantier de la rénovation de l'éducation prioritaire. Pour Vincent Peillon, c'est « l'occasion d'une réflexion globale sur le zonage, sur l'allocation des moyens humains et pédagogiques susceptibles de rendre notre système éducatif plus juste ». Un groupe de travail constitué de trois experts a été mis en place par le ministère pour faire le bilan du dispositif « Eclair ». Deux autres groupes de travail, dont un avec les syndicats, ont aussi pour mission de proposer de nouveaux scénarios. Le SE-Unsa a ainsi déjà participé à deux réunions, sur les quatre prévues, traitant du zonage et des critères de répartition des moyens, des pratiques pédagogiques et des conditions de travail et de l'organisation fonctionnelle.

Cette politique d'Education prioritaire doit aussi se coordonner avec une politique interministérielle plus vaste sur la ville afin d'éviter les effets d'empilement des dispositifs. Selon l'AEF, les ministères de l'Éducation nationale et de la Ville devraient prochainement signer une convention d'objectifs sur l'éducation prioritaire.

Au mois de juin, un diagnostic des moyens de l'éducation prioritaire sera publié, avant la remise d'un rapport au mois d'octobre, selon l'OZP, qui servira de base pour la tenue des assises nationales de l'éducation prioritaire à l'automne 2013. Fin juin-début juillet également, selon l'OZP, le ministère de la Ville publiera la liste resserrée des 1000 territoires retenus dans le cadre de la nouvelle politique.

Géographie de l'éducation prioritaire

La réunion du 19 avril à la DGESCO a été consacrée aux questions de repérage des écoles et EPLE relevant d'une politique prioritaire. Les réflexions engagées posent donc des questions précises sur l'affectation des moyens (par zone ou par établissements, par le MEN ou par un fond interministériel), sur les critères nouveaux d'affectation des moyens, sur la place des lycées dans cette politique (ne vaut-il pas mieux y favoriser la mixité ?), sur l'intégration des zones rurales isolées et de l'outre-mer. Ces questions sont très complexes. La situation actuelle n'est pas satisfaisante. Par exemple, la proportion d'élèves issus de PCS défavorisés oscille de 40 à 95% en ECLAIR et de 20 à 90% en RRS.

L'objectif de la DGESCO est de définir des critères de labellisation « partagés et nationaux, facilement actualisables et pertinents pour la réussite scolaire ». En matière de critères liés à la réussite scolaire,

nous ne disposons d'aucun indicateur à l'école primaire. Le critère du retard à l'entrée en 6ème n'est plus pertinent au vu de la politique de réduction du redoublement. Le seul critère « objectif » est la réussite au DNB, ce qui conduit à piloter l'éducation prioritaire uniquement à partir des collèges. Les critères retenus pour la politique de la ville ne concernent que des communes de plus de 8000 habitants. La proportion de PCS défavorisés resterait le meilleur indicateur disponible d'après le ministère.

Devant la complexité des questions posées, le SE-Unsa a revendiqué une démarche « modeste ». Il n'y aura pas de « critères miracles » qui pourraient s'appliquer partout sur le territoire et assureraient un ciblage parfait. Des ajustements locaux seront toujours indispensables. Contrairement à d'autres organisations qui réclament un programme unique, nous avons défendu une approche différenciée qui correspond à des priorités politiques fortes :

- Un programme national (type RAR) sur les futurs 1000 territoires de la politique de la ville : l'Education Nationale doit prendre toute sa place dans l'action interministérielle en faveur de ces territoires urbains en déshérence qui attendent depuis trop longtemps une action déterminée et coordonnée de la République.
- Un programme spécifique intensif pour l'outremer, en particulier la Guyane et Mayotte.
- Pour les établissements et les écoles qui ne relèvent pas du programme national, les académies doivent mettre en place, à partir d'un cadre général national, de nouveaux critères de répartition des moyens, permettant de mieux aider ceux qui connaissent le plus de difficultés scolaires et sociales, qu'ils soient situés en milieu urbain ou rural, notamment les territoires ruraux et de montagne reconnus comme territoires de revitalisation. Une attention particulière doit être apportée aux écoles en difficulté, dont le collège de secteur n'est pas classé en éducation prioritaire.

Mutations en Nouvelle Calédonie

Les demandes doivent être déposées entre le jeudi 23 mai 2013 à 12 h et le jeudi 6 juin 2013 à 12 h. Voir le **BO**

Concours 2014-2015

Notez d'ores et déjà que les inscriptions aux concours 2014 débuteront en septembre 2013, les épreuves du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles sont modifiées par un arrêté qui est en cours de publication.

Cour des Comptes : recherche économies désespérément !

Le rapport de la Cour des comptes, "Gérer les enseignants autrement", vient de paraître. Comme souvent, il recèle quelques aspects intéressants.

Le SE-Unsa se félicite du souhait de la Cour des comptes de placer la gestion des personnels au service de la réussite des élèves. Nous partageons, également, beaucoup des constats faits. Faible rémunération des enseignants, gestion des personnels souvent éloignée des besoins, affectation des plus jeunes sur les établissements difficiles, évaluation injuste et inefficace sont en effet le quotidien des collègues.

Et beaucoup de ces propositions sont, pour le SE-Unsa, des pistes intéressantes. Les magistrats pointent, par exemple, la non prise en compte dans les obligations de service de tous les temps "hors classe". Mettre en place des mesures incitatives pour rendre certains postes plus attractifs ou moduler le temps d'enseignement des enseignants en fonction de leur poste ou des difficultés du public peuvent également ouvrir des perspectives.

Reste que le rapport est marqué par l'institution qui l'initie. Et il ne cache pas l'objectif de "permettre une réduction importante du besoin en personnel enseignant, en particulier au niveau du lycée." C'est ainsi qu'est préconisée l'annualisation du temps de service des enseignants, ce que nous refusons avec énergie.

C'est également dans cet esprit que le rôle des chefs d'établissement serait largement renforcé : mutations sur la base d'entretiens avec le chef d'établissement, évaluation des enseignants du 2nd degré et modulation de la répartition des heures d'enseignement laissées à leur seule appréciation...

Malgré, donc, des éléments et propositions intéressants, ce rapport souffre des motivations de ces auteurs. Pour le SE-Unsa, la recherche d'économies budgétaires ne peut pas être le guide d'un changement nécessaire dans la gestion des enseignants.